

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant

- la demande de permis d'aménager au titre de l'article R.421-21 du Code de l'urbanisme relative au projet de requalification des mails d'Orléans incluant la construction du parking souterrain Jean Jaurès ;

- la demande d'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Projet présenté par Orléans Métropole, pour la requalification des mails d'Orléans

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite du lundi 3 mars 2025 à 9h00 au jeudi 10 avril 2025 à 17h00 inclus.

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

M. Christian BRYGIER président, et M. Michel BADAIRE et M. Daniel MELCZER en qualité de membres titulaires. M. Sébastien BOUILLON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de M. Christian BRYGIER, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Michel BADAIRE, premier membre titulaire de la commission d'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique dans les mairies de la métropole identifiées ci-dessous, et au Service Eau Environnement et Forêt de la Direction Départementale des Territoires du Loiret, aux jours et horaires d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture du Loiret :
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>).
- sur le site internet d'Orléans Métropole : <https://www.orleans-metropole.fr/mails>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet, paraphés par la commission d'enquête et déposés dans les différentes mairies de la métropole identifiées ci-dessous ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête / projet de requalification des mails, adressées à la mairie d'Orléans, 1 place de l'étape 45 000 Orléans siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : *ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr* en précisant l'objet de l'enquête : « Requalification des mails d'Orléans ».

Afin de recevoir les observations du public, la commission d'enquête présidée par M. Christian BRYGIER, siègera les jours et heures suivants :

MAIRIE	DATES	HEURES DE PERMANENCE
Boigny-sur-Bionne	Lundi 24 mars 2025	9h00 à 12h00
Bou	Mercredi 12 mars 2025	9h00 à 12h00
Chanteau	Vendredi 14 mars 2025	14h00 à 17h00
La Chapelle-saint-Mesmin	Lundi 17 mars 2025	14h00 à 17h00
Chécy	Jeudi 27 mars 2025	9h30 à 12h30
Combleux	Jeudi 27 mars 2025	14h00 à 17h00
Fleury-les-Aubrais Pôle Urbanisme 64 C rue des fossés	Jeudi 6 mars 2025	14h00 à 17h00
	Jeudi 3 avril 2025	14h00 à 17h00
Ingré - Annexe 3 24 rue des Coutes	Vendredi 7 mars 2025	9h00 à 12h00
Mardié	Mercredi 12 mars 2025	14h00 à 17h00
Marigny-les-Usages	Vendredi 14 mars 2025	9h00 à 12h00
Olivet	Mercredi 5 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mercredi 9 avril 2025	9h00 à 12h00
Orléans 1 place de l'étape	Lundi 3 mars 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00
Orléans Nord 16 rue Charles le Chauve	Samedi 22 mars 2025	9h00 à 12h00
Orléans Ouest 99 rue du faubourg madeleine	Samedi 29 mars 2025	9h00 à 12h00
Ormes	Vendredi 7 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint Cyr-en-Val	Lundi 10 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint Denis-en-Val	Mardi 18 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint Hilaire-saint-Mesmin	Mercredi 5 mars 2025	14h00 à 17h00
	Mercredi 9 avril 2025	14h00 à 17h00
Saint Jean-de-Braye	Lundi 24 mars 2025	14h00 à 17h00
Saint Jean-de-la-Ruelle direction de l'aménagement 77 rue Croix Baudu	Mardi 4 mars 2025	14h00 à 17h00
	Mardi 1 avril 2025	14h30 à 17h30
Saint Jean-le-Blanc	Mardi 18 mars 2025	9h00 à 12h00
Saint Pryvé-saint-Mesmin	Lundi 17 mars 2025	9h00 à 12h00
Saran	Mardi 4 mars 2025	9h00 à 12h00
	Mardi 1 avril 2025	9h00 à 12h00
Semoy	Jeudi 6 mars 2025	9h00 à 12h00
	Jeudi 3 avril 2025	9h00 à 12h00

Dès réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Orléans et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

À l'issue de la procédure réglementaire :

- la préfète du Loiret statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale ;
- le Maire d'Orléans statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager ;

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Orléans Métropole au 02.38.79.26.30